

DELIBERATION CFVU-100-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 13 septembre 2023

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 05 juin 2023

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 20 septembre 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 05 juin 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire
Sabine MALLET
Signé le 03 octobre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 03/10/2023

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 05 juin 2023

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 05 juin 2023 à 14h40, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO et de Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

ROBLÉDO Christian	Excusé
MALLET Sabine	Présente
AUBRY Margot	Présente
AUDRAIN Léa	Excusée, a donné procuration à Madame AUBRY
BARBE Valérie	Présente
BATY Benoît	Absent
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
BOISSON Didier	Excusé, a donné procuration à Madame TRAVIER
BOUIS Sylvie	Présente
BRIAND—BOUCHER Benjamin	Présent
BRÉON Lucie	Présente
CARIOU Noah	Absent
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
CASTEL Lorrain	Présent
COADOU Franck	Présent
COEFFE Vincent	Présent
DECTOR Sananda	Absente
EVEILLARD Mathieu	Présent
GARNIER Maxence	Excusée, a donné procuration à Monsieur BRIAND--BOUCHER
GRIMAUULT Virginie	Présente
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
HOUEDJI Espoir <i>Equinoxe CARROUÉ</i>	Excusée, a donné procuration à Monsieur BRIAND--BOUCHER
HOWA Hélène	Présente
KERBELLEC Yann	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
LANOE Marion	Absente
MASLET Adrien	Présent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Madame LAMBERT-WIBER
PELOILLE Manuelle	Présente
PELTIER Didier	Présent
PITON Mélanie	Absente
PRUNIER Delphine	Présente
ROBINEAU Shana	Présente
ROUGER Manuel	Absent
RULENCE David	Présent

TAXIL Bérangère	Absente
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Présent

Membre de droit présent :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président présents :

BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation professionnelle et développement de l'alternance

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente Innovation pédagogique

HOCQUET Anne-Sophie, Administratrice du Domaine Universitaire du Choletais

LANCELOT Céline, Assesseure à la Pédagogie, Faculté des lettres, langues et sciences humaines

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

MONCHATRE Adeline, Directrice adjointe à la Direction de l'International

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1-1 Parcoursup – Nombre de vœux.....	1
2. Approbation du procès-verbal	1
2-1 Procès-verbal de la CFVU du 23 janvier 2023	1
3. Vie universitaire	1
3-1 Bilan de l’AFEV	1
4. Enseignement et conventions	4
4-1 Validation des dispositifs VAE pour les doctorants	4
4-2 Offre de formation – Maquettes – ESTHUA	6
4-3 Création du DIU « Réadaptation motrice intensive de l’enfant »	7
4-4 Création du DIU « Maintien dans l’emploi »	8
4-5 Création du DU « Colposcopie et pathologie cervico-vaginale »	8
4-6 Modification du DIU « Imagerie digestive – Niveau 1 »	8
4-7 Modification des attestations universitaires « Toxicologie »	8
4-8 Modification des MCC	9
4-9 Conventions	14
5. Annexe : diaporama de séance d2e la CFVU du 05 juin 2023	15

1. Informations

1-1 Parcoursup – Nombre de vœux

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Elle rappelle que Parcoursup est ouvert depuis jeudi et la phase principale prendra fin le 7 juillet prochain. Les candidats avaient trois jours, à partir du 1^{er} juin, pour donner leur réponse. Elle comptabilise 4 631 places ouvertes à l'Université d'Angers et 5 164 candidats appelés. Par ailleurs, il y a déjà 9 447 propositions qui ont été refusées. Madame MALLET n'a pas de nouvelles à transmettre concernant la plateforme MonMaster qui ouvrira le 23 juin prochain. Une des difficultés pourrait concerner les étudiants en apprentissage car il fallait auparavant que ces étudiants trouvent un contrat d'apprentissage pour être acceptés définitivement, ce qui n'est plus le cas dorénavant.

Madame TRAVIER espère que les collègues font attention aux doublons alternance/parcours classique. Les étudiants doivent charger une lettre d'engagement sur la plateforme.

Madame MALLET précise que les étudiants ont jusqu'au 1^{er} décembre pour trouver un contrat d'apprentissage.

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 23 janvier 2023

Le procès-verbal de la CFVU du 23 janvier est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

3. Vie universitaire

3-1 Bilan de l'AFEV

Madame GUILLEAU et Madame PERON présentent ce point (*cf. diaporama de séance*). L'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) est une association nationale qui a été créée il y a 30 ans et qui lutte contre les inégalités éducatives et sociales en proposant des terrains d'engagement à des bénévoles qui ne sont que des étudiants. Elle agit sur l'espace de la Métropole mais aussi en dehors, en Belgique et en Espagne, ce qui représente une soixantaine d'antennes. Les étudiants s'engagent auprès des enfants et des adolescents des quartiers prioritaires. Madame GUILLEAU recense 20 204 engagés.

Il existe quatre manières de s'engager aux côtés de l'AFEV :

- Le bénévolat avec le programme Mentorat
- Le bénévolat avec le programme Demo'Campus
- Le bénévolat avec le programme de colocations solidaires
- Le volontariat en service civique

Le mentorat consiste à recruter et former des étudiants qui vont accompagner un jeune dans le cadre de sa scolarité, de la grande section à la terminale, à raison de 2 heures par semaine, à domicile ou en sortie extérieure. L'idée est de faire des ponts entre des jeunes qui ne se seraient jamais rencontrés et de permettre l'ouverture culturelle pour

1

le jeune accompagné. Ce dispositif permet à l'étudiant de casser certains préjugés et de rencontrer d'autres étudiants qui ont les mêmes valeurs que lui. L'AFEV intervient sur tous les quartiers prioritaires d'Angers, soit 201 enfants mentorés par des étudiants en 2021-2022. L'AFEV travaille aussi avec les écoles prioritaires de la ville d'Angers.

Le deuxième programme d'action est Demo'Campus qui renvoie à l'axe orientation. Des étudiants sont recrutés et formés pour qu'ils viennent témoigner de leur parcours devant des troisièmes et des secondes d'établissements situés en quartier prioritaire. Des visites de campus sont également organisées pour lever des freins à l'autocensure pour ces jeunes des quartiers. 301 jeunes ont été sensibilisés l'année dernière.

Le programme de colocation solidaire permet de mettre à disposition des appartements à des jeunes de 18 à 30 ans qui doivent s'engager à mentorer un jeune et réaliser des animations en pied d'immeuble. Les colocataires font des actions pour les habitants et agissent pour le vivre-ensemble, la solidarité et l'entraide. Elle comptabilise 29 « kapseurs » en 2021-2022.

Enfin, le volontariat en service civique consiste à animer les créneaux du dispositif « Devoirs Faits » et les étudiants animent également la pause méridienne sur le temps du midi et créent des actions en fonction de ce que veulent les chefs d'établissement (orientation, citoyenneté, environnement, etc.). Les binômes de volontaires en service civique se rendent ainsi dans les collèges quotidiennement. L'AFEV est une équipe de 7 salariés sur Angers et une vingtaine de volontaires en service civique dont la mission principale est d'aller mobiliser les étudiants et de participer aux programmes d'action de l'association.

Madame PERON comptabilise 253 jeunes engagés avec l'AFEV en 2021-2022 dont une majorité d'étudiantes. Ces bénévoles s'engagent sur une année universitaire ou plus. Plus de la moitié des étudiants bénévoles sont des étudiants de l'Université d'Angers en lien avec la présence de l'AFEV sur les campus et la valorisation de l'engagement qui est mise en place par l'établissement par l'intermédiaire de l'E2O. Les missions de l'AFEV auprès des bénévoles sont les suivantes :

- Les accompagner, les former et les suivre tout au long de l'année
- Réaliser l'ingénierie de projet nécessaire pour que leur engagement soit utile dans les quartiers populaires
- Pour ceux inscrits à l'E2O, évaluer leur engagement en collaboration avec l'Université d'Angers
- Leur proposer des soirées thématiques pour développer leur réseau sur Angers et favoriser l'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire.

Madame GUILLEAU annonce que le budget de l'AFEV est à l'équilibre. Pour information, il n'y a pas de cotisation pour le public bénéficiaire des actions de l'AFEV ni pour ses adhérents.

Madame MALLET aimerait savoir si des étudiants qui s'engagent ont été mentorés lorsqu'ils étaient au lycée.

Madame GUILLEAU confirme que certains étudiants s'engagent parce qu'ils ont eu la chance d'avoir un mentor à l'AFEV. L'idée est de prôner l'engagement citoyen et d'agir pour la cité.

Madame MALLET se demande comment le jeune qui arrive sur Angers en première année a connaissance des actions de l'AFEV.

Madame PERON explique que tout va dépendre des différents programmes. L'AFEV est présent au Campus Day mais également au moment de la rentrée via des stands au niveau des différentes facultés pour pouvoir présenter toutes les possibilités. La communication s'effectue aussi à travers les réseaux sociaux.

Monsieur MASLET pense qu'il est important de préciser que l'Université d'Angers est très fière de pouvoir soutenir cette association au niveau local qui favorise l'égalité des chances.

Madame LANCELOT a une question sur la mission Demo'Campus et aimerait savoir si l'AFEV est en relation avec la liaison Lycée-Université. Madame GUILLEAU confirme.

Madame LANCELOT signale qu'il existe également un accompagnement au Centre Jacques Tati et elle aimerait savoir si l'AFEV est en lien direct avec les centres sociaux.

Madame GUILLEAU explique que des enfants ne relèvent parfois pas du champ de compétences de l'AFEV et l'idée est de travailler avec les éducateurs des structures socioéducatives pour se partager les informations. Les acteurs qui se regroupent dans les quartiers « Politique de la ville » sont assez liés les uns aux autres étant donné que les enfants passent de structure en structure.

Madame DEBSKI aimerait avoir une information sur la plateforme de la reconnaissance de l'engagement.

Madame PERON indique que cette plateforme a été développée par l'AFEV à l'échelle nationale et sur laquelle les étudiants peuvent consulter leur profil d'accompagnement. Ils peuvent aussi réaliser des autoévaluations pour voir leur progression car l'idée de l'engagement est de pouvoir travailler des compétences transversales. Ils ont enfin accès à un MOOC en ligne sur lequel on retrouve de nombreuses formations.

Madame DEBSKI comprend que l'étudiant peut joindre cette reconnaissance d'engagement dans son CV par exemple.

Madame PERON reconnaît que le fait d'accéder à cette plateforme permet à l'étudiant de recevoir, à la fin de l'année, une attestation très complète de son engagement.

Madame MALLET se demande si des enfants sont mentorés pendant toute leur scolarité.

Madame GUILLEAU explique que l'AFEV préconise un accompagnement sur deux ans mais il faut que l'enfant ait envie de participer et d'être accompagné par un étudiant. La difficulté est qu'il y a actuellement plus d'une centaine d'enfants en attente. Les enfants ayant déjà été accompagnés pendant deux années vont devoir laisser la place aux enfants en attente d'accompagnement. L'AFEV s'adapte en fonction des situations.

Madame MALLET aimerait savoir s'il existe une antenne de l'AFEV à Cholet.

Madame GUILLEAU répond qu'il n'existe pas d'antenne à Cholet mais l'AFEV reçoit des sollicitations pour en installer une à Cholet et une à Saumur. Il faudrait trouver les financements pour étoffer l'équipe en ressources humaines. Par ailleurs, l'AFEV a mis en place du mentorat à distance et il est ainsi possible de mettre en relation un étudiant de la Région avec un jeune de Cholet. Pour autant, elle reste un peu sceptique quant à la pertinence du distanciel pour les petits enfants.

4. Enseignement et conventions

4-1 Validation des dispositifs VAE pour les doctorants

Madame BOUVIER présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, qui a créé la VAE, permet aux universités et aux autres établissements d'enseignement supérieur de délivrer leurs diplômes ou leurs titres par une autre voie que celle de la formation ou l'apprentissage. À ce titre, le doctorat est accessible par le biais de la VAE.

Le pilotage administratif et financier de la VAE est réalisé par le Service Commun de l'Alternance et de la FORMation Professionnelle (SCAFOP) de l'Université d'Angers et le traitement des demandes est effectué par le pôle CIPVA (Conseil Ingénierie de Parcours et Validation d'acquis). Les différentes phases de la procédure sont les suivantes : accueil/information ; recevabilité ; accompagnement ; jury.

Les spécificités de la VAE Doctorat sont les suivantes :

- 3 ans d'activités professionnelles minimum, équivalent temps plein, dans le secteur de la recherche, de la valorisation de la recherche, en rapport avec le doctorat visé.
- Un double accompagnement : ingénieur conseil parcours du SCAFOP et un HDR
- Un référent VAE au sein du collège doctoral, garant de la méthodologie et présent à tous les jurys : VP recherche
- Un jury qui répond à l'arrêté de délivrance du Doctorat et aux spécificités de la VA

En termes de recevabilité administrative, pédagogique et scientifique, il est demandé au candidat de fournir un livret 1 CERFA, une grille d'autopositionnement et un rapport d'activités de recherche et de productions scientifiques et techniques. Tous ces éléments sont étudiés par le pôle CIPVA puis par le conseil de l'école doctorale. La recevabilité sera émise par le président de l'Université d'Angers et un référent HDR sera désigné pour suivre la personne qui demande une VAE Doctorat.

L'accompagnement peut se faire en présentiel et/ou en distanciel. Un double accompagnement est assuré par un ingénieur conseil VAE (Accompagnement à la valorisation du parcours professionnel d'une durée de 8 heures) et un référent HDR (Accompagnement à la valorisation des travaux de recherche d'une durée de 16 heures). Il faut savoir que l'accompagnement d'une VAE ne peut pas dépasser 24 heures, et il y

aura ensuite une préparation à la soutenance comme pour un doctorant classique. Les objectifs du double accompagnement sont les suivants :

- Rendre compte d'une activité riche et cohérente de chercheur
- Rigueur de la démarche intellectuelle, de l'approche scientifique
- Qualité des travaux produits
- Gestion de projet de recherche (méthodologie et outils)
- Clarté de présentation du travail scientifique
- Réflexion et perspectives envisagées
- Choix des publications

Le jury s'appuie sur l'arrêté doctoral et les spécificités de la VAE. La soutenance est publique sauf cas dérogatoire. La durée du jury est entre 3 et 4 heures et l'évaluation est basée sur la maîtrise du sujet de recherche ainsi que la capacité à dérouler une stratégie de recherche scientifique, à la mettre en œuvre et en exploiter les résultats. Le jury est composé du référent HDR, du VP recherche, d'un professeur issu de la discipline mais aussi de membres extérieurs à travers un enseignant-chercheur issu de la discipline et un ou deux professionnels.

Trois résultats sont possibles suite à la soutenance :

- Validation totale
 - Édition du diplôme
 - Archivage de la thèse électronique (sans la partie personnelle)
 - Remise du diplôme
- Validation partielle
 - Validation d'une partie du diplôme acquise définitivement (1 ou plusieurs blocs de compétences)
 - Proposition d'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme (préconisations)
- Refus de validation

La tarification s'élève à 4 000 €, droits universitaires inclus. L'Université d'Angers s'est alignée sur les tarifs de l'Université de Nantes et du Mans Université. Le financement peut avoir diverses origines : Compte personnel de formation (CPF) ; Plan de développement de compétences de l'entreprise ; Individuel ; Pôle emploi ; Conseil régional ; Transition Professionnelle...

Madame MALLET informe que ce projet a été validé par le conseil doctoral.

Monsieur PELTIER rappelle que les écoles doctorales demandent généralement une publication acceptée pour la soutenance.

Madame BOUVIER explique qu'il faut également une publication acceptée dans ce cas précis. Le cahier des charges est beaucoup plus important que ce qu'elle a présenté aujourd'hui.

Monsieur PELTIER aimerait savoir si la publication peut être antérieure à l'inscription.

Madame BOUVIER confirme, ce qui est d'ailleurs préférable pour la recevabilité du dossier.

Madame HOWA indique que toutes les écoles doctorales ne sont pas concernées par l'exigence d'une publication de rang A et signale que les thèses en VAE devront respecter le règlement intérieur de chaque école doctorale.

Madame TRAVIER aimerait connaître les profils des personnes qui ont déjà entamées une thèse en VAE.

Madame BOUVIER ne peut pas répondre de façon précise à cette question car elle n'a pas demandé à l'Université de Nantes les profils des personnes. Un type de profil pourrait être un ingénieur de recherche qui est dans une entreprise et qui effectue des travaux de recherche. Il peut aussi s'agir de personnes qui ont eu un DEA ou un DESS et qui souhaitent valider une thèse de doctorat. En tout état de cause, il faut forcément que les personnes fassent de la recherche.

Madame MALLET aimerait savoir comment les candidats choisiront telle université ou telle autre.

Madame BOUVIER répond que les candidats iront vers telle ou telle université en fonction du type de doctorat qu'ils voudront demander et des écoles doctorales disponibles.

Les dispositifs VAE pour les doctorants sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

4-2 Offre de formation – Maquettes – ESTHUA

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Il est aujourd'hui demandé à la CFVU de voter les maquettes de trois formations de l'ESTHUA :

- Licence « Tourisme », parcours « Entreprendre dans le tourisme littoral »
- M1 « Direction de projets ou établissements culturels », parcours « Territoires, attractivités et création »
- M1-M2 « Management sectoriel », parcours « Gastronomie et vin ».

Madame REY indique que les collectivités locales ont souhaité qu'une formation soit mise en place pour une montée en compétences sur la problématique de l'entrepreneuriat sur l'espace littoral dans le secteur du tourisme. L'idée a été de créer une troisième année de licence dans le champ de l'entrepreneuriat en alternance, sous forme d'apprentissage. Cette licence travaillera en continuité avec le parcours de master sur l'innovation à Angers. L'évaluation se fait entièrement en contrôle continu, ce qui permet davantage de souplesse au niveau du calendrier.

Madame MALLET signale qu'une nouvelle colonne apparaît au niveau des formations en apprentissage : « autoformation, travail en autonomie encadré ».

Madame BOUVIER rappelle que les stagiaires en contrat de professionnalisation sont des salariés et ont donc une obligation de faire 35 heures par semaine. Ils doivent ainsi émarger pour que les OPCO puissent financer ces formations. Il ne s'agit pas de leur donner 35 heures de cours par semaine, d'où la mise en place d'autoformation, ce qui leur permet d'avoir du temps pour préparer des dossiers, réviser, etc.

Madame MALLET présente la seconde maquette que la CFVU doit voter, à savoir le M1-M2 « Management sectoriel », parcours « Gastronomie et vin ».

Madame REY explique qu'il existe déjà une licence professionnelle en œnotourisme mais les compétences attendues sont autres au niveau Bac+5. La connaissance des vins et des spiritueux a ainsi été intégrée à la maquette du master.

Madame LANCELOT aimerait savoir comment ce master s'articule avec l'autre master de LEA « Négociateur trilingue ».

Madame REY répond que les métiers sont très différents. L'objectif de la formation est l'acquisition de connaissances, de savoir-être et de savoir-faire dans le champ de la gastronomie et du vin. Il s'agit surtout d'une valorisation touristique et pas sur le côté marchand.

Madame LANCELOT pense qu'il aurait été intéressant d'avoir une formation alliant les compétences de l'ESTHUA, de LEA, du Management autour du vin, etc.

Madame MALLET présente la troisième maquette de formation, à savoir le M1 « Direction de projets ou établissements culturels », parcours « Territoires, attractivités et création ».

Monsieur COEFFE informe que ce parcours émane d'une demande des collectivités territoriales, en lien avec un évènement, L'étendard, qui se déroule chaque année à la Toussaint à Saumur. L'idée est de mettre en place un parcours autour du développement local, de la valorisation touristique du territoire à travers l'évènementiel culturel et la création contemporaine. Les étudiants sont ainsi formés au niveau cadre et peuvent être recrutés par les collectivités, les associations mais aussi les entreprises privées qui font de l'ingénierie culturelle.

Les formations suivantes, portées par l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité :

- Licence « Tourisme », parcours « Entreprendre dans le tourisme littoral »
 - M1 « Direction de projets ou établissements culturels », parcours « Territoires, attractivités et création »
 - M1-M2 « Management sectoriel », parcours « Gastronomie et vin »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

4-3 Création du DIU « Réadaptation motrice intensive de l'enfant »

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Ce DIU est réalisé en collaboration avec les Universités de Brest et de Lyon et a pour objectifs de :

- Favoriser le déploiement national de programmes de thérapies motrices intensives ciblant l'activité chez l'enfant en suivant un cahier des charges fondé sur les preuves scientifiques disponibles

- Permettre le développement d'une culture et de pratiques autour des thérapies basées sur les principes d'apprentissage moteur et ciblant les limitations d'activité et les restrictions de participation chez l'enfant.

La création du DIU « Réadaptation motrice intensive de l'enfant » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

4-4 Création du DIU « Maintien dans l'emploi »

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Ce DIU est réalisé en collaboration avec l'Université de Lille et de Lyon 1 et permet une formation sur le maintien dans l'emploi malgré des problèmes de santé limitant les capacités.

La création du DIU « Maintien dans l'emploi » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

4-5 Création du DU « Colposcopie et pathologie cervico-vaginale »

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

La formation forme les internes, chefs de cliniques et gynécologues souhaitant parfaire leurs connaissances en colposcopie, qui permet de réduire considérablement l'impact du cancer du col de l'utérus.

La création du DU « Colposcopie et pathologie cervico-vaginale » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

4-6 Modification du DIU « Imagerie digestive – Niveau 1 »

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

L'évolution de la formation des internes avec la maquette divisée en 3 phases (socle, approfondissement, consolidation) nécessite une adaptation du DIU pour mieux intégrer l'enseignement initial et la formation continue.

La modification du DIU « Imagerie digestive – Niveau 1 » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

4-7 Modification des attestations universitaires « Toxicologie »

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Les attestations universitaires se nomment désormais « Urgence toxicologique niveau 1 » et « Urgence toxicologique niveau 2 ».

Les modifications des attestations universitaires « Toxicologie » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

4-8 Modification des MCC

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Faculté DEG

Madame MALLET débute par la présentation des modifications des MCC de la faculté DEG, en indiquant qu'elle a pris le temps de relire les maquettes, et certaines ont besoin de précisions complémentaires. Elle propose donc de n'examiner que la LP « Métiers du notariat » et le M2 « Droit public », parcours « Droit des interventions publiques ». Pour le M2 « Droit public », parcours « Droit des interventions publiques », il a été ajouté les heures d'apprentissage ou de travail en autonomie, et il y a une modification du volume horaire pour la LP « Métiers du notariat ».

Les modifications des formations suivantes :

- LP « métiers du notariat »
- M1 « Droit public », parcours « Droit des interventions publiques »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

CeIFe

Madame MALLET évoque une modification des conditions de validation et elle donne la parole à Madame MONCHATRE afin qu'elle présente ce point.

Madame MONCHATRE recense beaucoup de demandes de modification mais pense que celle qui interroge le plus concerne les autorisations d'absence. Initialement, il n'existait que le Diplôme d'Université d'Études Françaises (DUEF) qui faisait à peine 200 heures. Les maquettes ont été revues, et il fait aujourd'hui un peu plus de 205 heures. L'une des conditions de validation de ce diplôme était d'avoir au moins suivi 150 heures de formation, ce qui autorisait 50 heures d'absence soit un quart de la formation. Le Diplôme d'Université Passerelle – Étudiants en exil (DUP) a ensuite été créé avec une exonération des frais d'inscription pour tous les étudiants. Comme cette formation qui fait 222 heures de cours est adossée au DUEF, les mêmes règles s'appliquent. Dès lors, si l'Université maintient 150 heures de présence, les étudiants auraient l'autorisation d'être absents pendant 72 heures. Si les étudiants ne suivent pas certains modules comme « Expression orale », le diplôme serait dévalué. Elle précise aussi que le volume d'absence auquel l'établissement souhaite modifier est le volume d'absences injustifiées. Le but de cette décision n'est pas de sanctionner les étudiants mais de leur donner toutes les chances de réussite à leur diplôme qui prépare à l'entrée à l'université.

Les modifications des formations suivantes :

- Diplôme d'Université d'Études Françaises
- Diplôme d'Université Passerelle – Etudiants en exil

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

IAE

Madame MALLET s'étonne du lien entre le nombre d'ECTS et le nombre d'heures pour le M2 « Marketing Vente », parcours « Chef de produit responsable ». Le responsable de la formation lui a indiqué que les enseignements qui avaient de nombreux ECTS renvoyaient aux enseignements cœur de métier. Par ailleurs, quelques fiches ne correspondent pas tout à fait à la maquette, comme c'est le cas pour le M2 « Marketing Vente », parcours « Marketing Digital ». Elle propose donc de modifier la fiche pour qu'elle soit bien en adéquation avec la maquette, en particulier sur le nombre d'heures de travail encadré.

Les modifications des formations suivantes :

- M1 « Management et commerce international »
 - M1 « Marketing Vente »
 - M2 « Management et commerce international », parcours « Management international des ressources humaines »
 - M2 « Management et commerce international », parcours « Management international et marketing »
 - M2 « Marketing Vente », parcours « Marketing Digital »
 - M2 « Marketing Vente », parcours « Chef de produit responsable »
 - M2 « Marketing Vente », parcours « Pricing et Revenue Management »
 - M2 « Management et administration des entreprises », parcours « Ingénieur-Manager »
 - M2 « Management et administration des entreprises », parcours « Santé »
 - M2 « Management et administration des entreprises », parcours « Entreprise »
 - M2 « Gestion des ressources humaines », parcours « Ressources humaines et organisations innovantes »
 - M1-M2 « Comptabilité, contrôle, audit »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Faculté LLSH

Madame MALLET informe que les maquettes de licences en LEA et LLCER seront examinées lors de la CFVU du mois de juillet car il restait certaines interrogations sur les changements proposés. Elle ajoute qu'il faut apprendre collectivement à ne pas modifier les ECTS à partir du moment où la maquette a évolué à la marge. Changer les ECTS demande en effet un travail conséquent aux personnels de scolarité. Elle le répète constamment réunion après réunion pour que les collègues en prennent conscience.

Elle identifie une modification sur toutes les L2 et L3, hormis à Cholet, où le FLE est proposé en LV2.

Madame LANCELOT explique que le FLE a été ajouté sur l'ensemble des maquettes de L2 et de L3 au niveau du LANSAD. L'incidence financière est noyée dans l'ensemble des demandes de FLE car cela va concerner tous les départements. Un groupe FLE provenant de l'UFR LLSH sera ouvert au niveau du LANSAD et cet enseignement sera proposé aux étudiants étrangers qui arrivent en L2 et qui rencontrent des difficultés de maîtrise de la langue française, plutôt que de leur demander de prendre Allemand ou Espagnol au LANSAD. En termes d'emploi du temps, le LANSAD s'est organisé pour faire en sorte que ce cours tombe en même temps que les autres cours de LANSAD.

Madame MALLET fait aussi un point sur la L3 « Sciences sociales, parcours animation sociale, éducative, culturelle et de loisirs » en rappelant que cette formation était auparavant assurée par l'ESTHUA. L'UFR LLSH en a profité pour faire des modifications sur la maquette et trouver des enseignants pour assurer les cours.

Madame HOCQUET remercie fortement Madame REY pour le suivi des cohortes, y compris en L2, alors que l'ESTHUA ne portait plus cette licence en termes de gestion d'enseignement. Elle remercie également la faculté LLSH d'avoir repris cette dernière année de licence qui fermera en septembre 2024. Les volumes horaires et les MCC ont été remis en adéquation. Il restera à discuter d'une éventualité de redoublement d'étudiants pour une licence qui doit normalement fermer. Par ailleurs, la LP « Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et culturelle » a pour objectif de permettre à des étudiants qui sortiraient de ce cursus de pouvoir prétendre à des postes de direction dans des centres de loisirs ou des centres avec hébergement, ce qui n'est pas permis pour les étudiants sortant de la licence générale.

Madame MALLET évoque quelques modifications de volumes horaires pour la licence Géographie à la marge. Une précision est apportée à la licence Histoire (Angers et Cholet) puisqu'il y avait une erreur l'année dernière. Les heures de cours de culture générale et scientifique avaient été comptées en TD et non en CM, d'où une modification cette année. La maquette de la double licence Droit/Histoire sera également modifiée en ce sens. Par ailleurs, une modification apparaît pour la licence de Lettres où deux heures de TP se transforment en deux heures de CM, et des heures de présentiel sont dorénavant assurées à distance. Concernant la licence de Psychologie, de petites modifications apparaissent à la marge pour la L1 et la L2. Enfin, au niveau de la L3, des remontées de notes de certains contrôles continus se font en P12 et en P15. L'équipe a souhaité que l'enseignement soit découpé en deux, durant l'année, pour permettre aux étudiants d'avoir des notes pour la candidature en master.

Madame BARBE explique qu'il s'agit de ne pas pénaliser les étudiants et d'avoir une moyenne qui soit calculée par un système officiel. S'ils ont la moyenne en P11-P12, ils n'iront pas au rattrapage.

Madame MALLET avoue rencontrer des difficultés de compréhension suite à la demande des collègues du département pour la L3 Psychologie.

Madame LANCELOT prend l'exemple d'un étudiant qui aurait la moyenne en P11-P12. Dans ce cas, il n'irait pas en session 2 sur ces matières. Les étudiants souhaitaient avoir une moyenne suite à cette période pour leur permettre de candidater sur la plateforme MonMaster.

Madame BARBE pense qu'il est légitime que les étudiants aient accès à un document officiel sur lequel leur moyenne est inscrite afin qu'ils puissent candidater en master d'autant que l'entrée en master de Psychologie est très compliquée.

Madame LANCELOT précise que ce document n'est pas officiel actuellement puisqu'il s'agit d'un rapport de point d'étape sans jury. Pour autant, les étudiants ont quand même pu candidater sur la plateforme MonMaster.

Madame MALLET reconnaît qu'il est important que les étudiants aient accès à une moyenne à cette période de l'année. Pour autant, elle se demande s'il est nécessaire de scinder le cours en deux. Cette question est d'ailleurs identique pour toutes les formations de l'UFR LLSH. Elle sait bien que la tension sur les masters de Psychologie est plus importante que dans les autres formations. Madame MALLET propose de reprendre du temps sur la L3 Psychologie afin de réécrire la fiche et de la proposer en juillet prochain. Elle ne souhaite pas en effet faire voter quelque chose à la CFVU dont on ne comprend pas la signification. En tout état de cause, elle comprend parfaitement l'inquiétude des étudiants qui craignent de ne pas avoir de relevés de notes pour déposer leur candidature.

Les modifications des formations suivantes :

- LP « Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et culturelle »
 - L1-L2 « Langues vivantes »
 - L3 « Sciences sociales », parcours « Animation sociale, éducative, culturelle et de loisirs »
 - L1-L2-L3 « Histoire » - Angers
 - L1-L2-L3 « Histoire » - Cholet
 - L1-L2-L3 « Géographie »
 - L1-L2-L3 « Lettres »
 - M1 « Métiers du livre et de l'édition », parcours « Edition, édition multimédia, rédaction professionnelle »
 - M1-M2 « Géographie, aménagement, environnement et développement », parcours « Environnement, territoires en transition, aménagement, participation »
 - M1-M2 « Intervention et développement social »
 - M1-M2 « Langues étrangères appliquées », parcours « Négociateur trilingue en commerce international »
 - M1-M2 « Arts, lettres et civilisation », parcours « Littérature, langues, patrimoines et civilisation »
 - M1-M2 « Psychologie de l'éducation et de la formation », parcours « Orientation tout au long de la vie »
 - M1-M2 « Traduction littérale et générale »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour, un membre porteur d'une procuration est parti en cours de séance.

ESTHUA

Madame REY recense de nombreuses demandes de modifications, certaines légères et d'autres plus importantes. L'offre de formation avait énormément évolué l'année dernière et les collègues se sont rendu compte que certains enseignements n'étaient pas à leur place avec un an de recul, que ce soit au niveau du volume horaire ou au niveau des MCC.

Les modifications des formations suivantes :

- L3 « Tourisme », parcours « Restauration, hôtellerie, art de recevoir »
- L3 « Tourisme », parcours « Tourism and leisure »
- L3 « Tourisme », parcours « Tourisme et loisirs – Île Maurice »
- L3 « Tourisme », parcours « Tourisme et nautisme »
- L1-L2-L3 « Arts », parcours « Culture et patrimoines »
- M1-M2 « Management sectoriel », parcours « Évènementiel »
- M1-M2 « Management sectoriel », parcours « Hôtellerie »

- M1-M2 « Management sectoriel », parcours « International Hospitality Management »
 - M1-M2 « Management sectoriel », parcours « Restauration »
 - M1-M2 « Direction de projets ou établissements culturels », parcours « Luxe et arts de la France »
 - M1-M2 « Direction de projets ou établissements culturels », parcours « Médiation culturelle et communication »
 - M1-M2 « Direction de projets ou établissements culturels », parcours « Patrimoine et tourisme »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Faculté des Sciences

Madame MALLET identifie la création de la L3 Informatique et des modifications de MCC.

Les modifications des formations suivantes :

- LP « Métiers de l'informatique – application web »
 - L2-L3 « Informatique »
 - M1 « Biodiversité, écologie, environnement », parcours « Gestion de la biodiversité dans les socio-écosystèmes »
 - M1 « Biodiversité, écologie, environnement », parcours « Mer, anthropisation, diagnostic »
 - M1 « Mathématiques et application », parcours « Mathématiques fondamentales et appliquées »
 - M1 « Toxicologie, écotoxicologie », parcours « Toxicologie humaine et environnementale »
 - M1 « Data Science »
 - M2 « Informatique », parcours « Intelligence artificielle »
 - M2 « Informatique », parcours « Conception et développement »
 - M2 « Mathématiques et application », parcours « Data Science »
 - M2 « Photonique signal imagerie »
 - M1-M2 « Chimie », parcours « Sciences et ingénierie de l'environnement »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Faculté de Santé et Faculté des Sciences

Les modifications des formations suivantes :

- M2 « Biologie Santé », parcours « Interactions cellulaires et applications thérapeutiques »
 - M2 « Biologie Santé », parcours « Neurobiologie Cellulaire et Moléculaire »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

4-9 Conventions

Convention Faculté LLSH - URIOPSS

Madame MALLET indique que l'Université d'Angers renouvelle son partenariat avec l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux des Pays de la Loire. Cette convention concerne la formation suivante : Master mention « Intervention et développement social ».

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 18h16.

La Vice-présidente formation et vie universitaire
de l'université d'Angers

Sabine MALLET

5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 05 juin 2023

Commission de la formation et de la vie universitaire du 05 juin 2023

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal
3. Vie universitaire
4. Enseignement et conventions

1. Informations

1-1 Parcoursup

1-1 Parcoursup – INFORMATION

Les prochaines phases sont consacrées aux réponses de l'UA aux futurs étudiants.

→ **Phase principale** : du 1er juin au 07 juillet 2023.

→ **Phase complémentaire** : du 15 juin au 12 septembre 2023.

Suivi des admissions Parcoursup au 05 juin 2023.

POUR INFORMATION

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 23 janvier 2023 – **VOTE**

3. Vie universitaire

3-1 Bilan de l'AFEV – INFORMATION

3-1 Bilan de l'AFEV – INFORMATION

Madame Nathalie GUILLEAU, déléguée territoriale, et Madame Maurine PERON, en charge du mentorat et référente Établissements d'Enseignement Supérieur, présentent le bilan 2021-2022 de l'AFEV.

POUR INFORMATION

Bilan Afev Angers 2021 - 2022



L'AFEV,
**CRÉATEUR DE LIENS
SOLIDAIRES**
**entre campus et
quartiers populaires**

30 ans de création de liens solidaires entre campus et quartiers populaires

Grâce à l'Afev, des milliers d'étudiant-e-s s'engagent chaque année pour accompagner des jeunes en difficulté scolaire et créer du lien dans les quartiers populaires. En luttant contre les inégalités éducatives et sociales, ils agissent pour **une société plus juste et plus solidaire.**

L' association en chiffres

▶ **60** pôles (64 en 2023)

▶ **17 524** binômes

▶ **867** colocataires solidaires

▶ **1600** établissements d'enseignements scolaires

▶ **503** quartiers prioritaires

▶ **20 204** engagés

▶ **1 593** volontaires en service civique

▶ **70** établissements d'enseignement supérieur dans **25** académies



4 MANIÈRES DE MOBILISER NOS ENGAGÉS SUR ANGERS

- ▷ LE BÉNÉVOLAT AVEC LE PROGRAMME **MENTORAT**
- ▷ LE BÉNÉVOLAT AVEC LE PROGRAMME **DEMO'CAMPUS**
- ▷ LE BÉNÉVOLAT AVEC LE PROGRAMME DE **COLOCATIONS SOLIDAIRES**
- ▷ **LE VOLONTARIAT EN SERVICE CIVIQUE**



Angers
2021-2022
Terrain d'Engagement

6 QUARTIERS PRIORITAIRES

- La Roseraie
- Monplaisir
- Savary/Giran
- Grand-Pigeon
- Belle-Beille
- Haut de St Aubin



227 ENGAGÉS DANS LE MENTORAT

201 JEUNES ANGEVINS ACCOMPAGNES

- 86 écolier.ières
- 104 collégien.nes
- 11 lycéen.nes



- 185 étudiants bénévoles, dont 41 inscrits dans l'Enseignement d'Ouverture Optionnelle (E2O) Université Angers/AFEV [Reconnaissance de l'engagement étudiant]
- 14 volontaires en service civique
- 28 colocataires solidaires [KAPS]

DES PROJETS COLLECTIFS

- Projet Trempl'Insertion avec la PJJ
- Projet avec la classe UPE2A de l'Ecole Jules Verne
- 28 Sorties collectives mensuelles: découverte lieux ressources de la ville, ouverture culturelle

FORMATIONS BENEVOLES

- Formations en présentiel & distanciel + échanges de pratiques
- Ressources en ligne : Plateforme de l'engagement (REEC), Site dédié, Mooc, Drive



MENTORAT



Angers
2021-2022
Terrain d'Engagement

301 COLLÉGIENS SENSIBILISÉS

- 190 3ièmes :
 - Montaigne (REP)
 - Jean-Lurçat (REP)
 - Félix Landreau
 - MFR Brissac Quincé
- 111 4ièmes : Saint Aubin la salle



ATELIERS PROPOSÉS

2 Volontaires en Service Civique (VSC) référent sur le projet

- Module 1 : "Témoignages : Parcours Etudiant"
- Module 2 : "Découverte de la vie étudiante"
- Module 3 : "Visite du Campus"



25 ENGAGÉS

- 22 bénévoles :
 - 15 étudiants
 - 7 Volontaires en SC
 - 1 Colocataire Solidaire [KAPS]
- 2 Volontaires en Service Civique

DÉMO' CAMPUS
S'ORIENTER ET RÉUSSIR
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

20 D'ATELIERS

25h d'animation

Seul le module 1 a été choisi par les établissements scolaires cette année.

5 FORMATIONS

Proposées à nos engagés



DÉMO' CAMPUS



Angers
2021-2022
Terrain d'Engagement



29 KAPSEURS

- 20 Etudiants
- 6 jeunes actifs
- 1 volontaire en service civique
- 2 apprentis

QUARTIER SAVARY

1 Volontaire en Service Civique (VSC)

- 7 Appartements
- 17 colocataires Solidaires (kapeurs)



QUARTIER GRAND-PIGEON

1 Volontaire en Service Civique (VSC)

- 5 appartements
- 12 colocataires Solidaires (kapeurs)



10 THÉMATIQUES 51 ACTIONS/AN

- Inclusion Numérique
- Sensibilisation à l'Orientation
- Distribution Alimentaire
- Convivialité
- Environnement
- Défis sportifs
- Précarité Menstruelle
- Partage Culinaire
- Arts
- Journal de quartier

481 HABITANTS TOUCHÉS



28 Enfants/jeunes de ces 2 quartiers mentorés par des kapeurs



LES COLOCATIONS SOLIDAIRES



Angers
2021-2022
Terrain d'Engagement



**COLLÈGE
FÉLIX LANDREAU**
2 VSC*
8 à 10h/semaine/Volontaire

- Devoirs Faits :
 - 156h/8 mois
 - 6 créneaux/semaine
 - 52 élèves accompagnés
- Animation du foyer
2h/semaine (40 élèves rencontrés)
- Atelier Elèves Allophones
2h/semaine (10 élèves)

**COLLÈGE
JEAN-LURÇAT (REP+)**
2 VSC*
8 à 10h/semaine/Volontaire

- Devoirs Faits :
 - 110h/8 mois
 - 5 créneaux/semaine
 - 43 élèves accompagnés
- Atelier Parenthèse:
3h/semaine (20 élèves rencontrés)

**COLLÈGE
JEAN-MERMOZ (REP)**
2 VSC*
8 à 10h/semaine/Volontaire

- Devoirs Faits :
 - 208h/8 mois
 - 8 créneaux/semaine
 - 149 élèves accompagnés
- Animation du foyer
2h/semaine (50 élèves rencontrés)

**COLLÈGE
JEAN-VILAR (REP+)**
2 VSC*
8 à 10h/semaine/Volontaire

- Devoirs Faits :
 - 156h/8 mois
 - 6 créneaux/semaine
 - 33 élèves accompagnés
- Animation du foyer
2h/semaine (40 élèves rencontrés)

**COLLÈGE
MONTAIGNE (REP)**
2 VSC*
8 à 10h/semaine/Volontaire

- Devoirs Faits :
 - 104h/8 mois
 - 4 créneaux/semaine
 - 36 élèves accompagnés
- Animation du foyer
2h/semaine (35 élèves rencontrés)
- Suivi régulier des 3ième (cv, recherche de stage)



VOLONTARIAT EN RESIDENCE

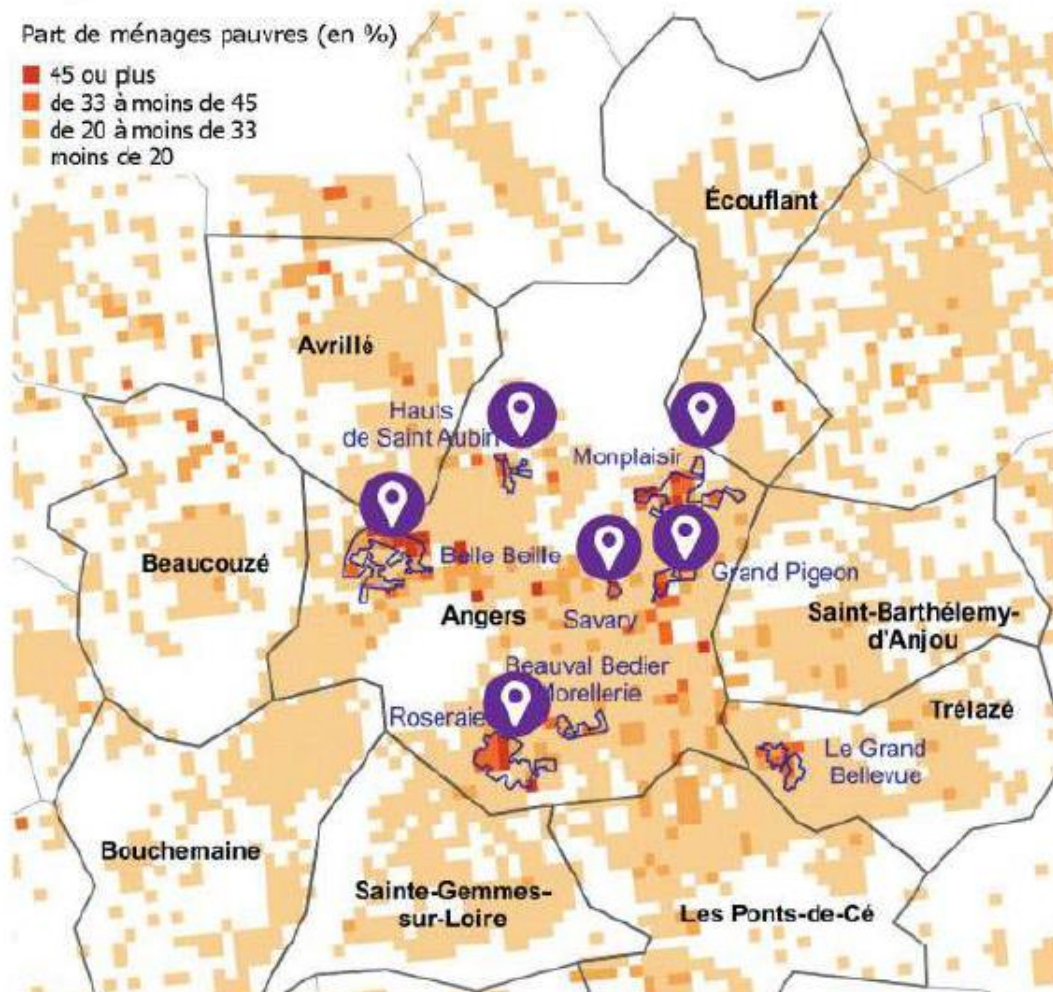


*VSC=Volontaire en Service Civique

Afev Angers 2021 - 2022

Part de ménages pauvres (en %)

- 45 ou plus
- de 33 à moins de 45
- de 20 à moins de 33
- moins de 20



AFEV Angers

Nos chiffres clés



LE VOLONTARIAT EN SERVICE-CIVIQUE

▶ Un Service Civique dédié à des actions éducatives



En 2021- 2022 : 14 volontaires en service civique tutorés, formés, accompagnés par l'équipe de salariées (3 tutrices)

1. **Mobiliser les étudiants** pour qu'ils deviennent bénévoles,
2. **Participer aux programmes** d'action de l'association :
 - Suivi et animation du Mentorat,
 - Animation Démo'Campus,
 - Suivi et animation des Colocations solidaires
 - interventions hebdomadaires dans les collèges prioritaires angevins,
 - Interventions en école (collectifs d'accompagnement à la scolarité)
 - Interventions auprès du Service Territorial En Milieu Ouvert (PJJ)



LES BÉNÉVOLES

► Profil



253
jeunes engagés

210 étudiants bénévoles
29 Kapseurs (colocataires solidaires)
14 Volontaires en Service Civique



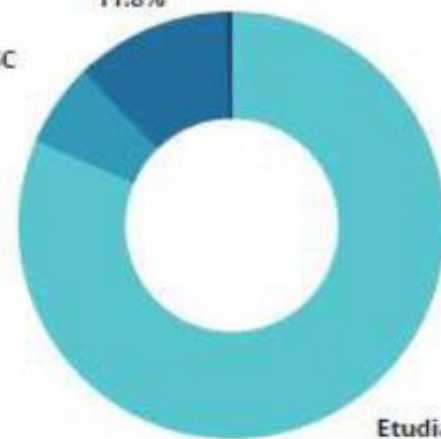
227 bénévoles engagés
dans le Mentorat

150 femmes
77 hommes

25 Bénévoles pour le
projet DEMO' Campus

16 Bénévoles ayant
reconduits

Kapseurs
11.8%
Volontaires SC
6.3%



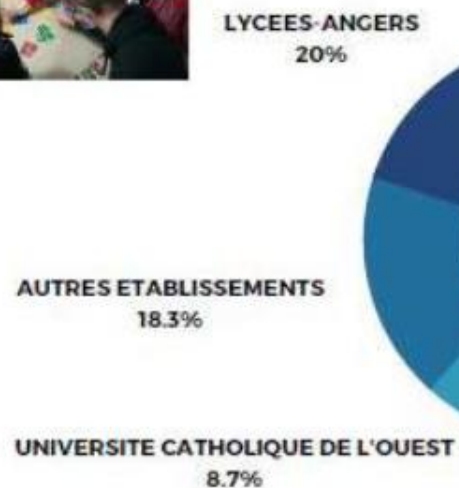
Etudiants Bénévoles
81.5%

LES BÉNÉVOLES

► Profil



Le lieu d'étude des engagés angevins ◀



► Les filières d'étude des engagés angevins



UNIVERSITE D'ANGERS (UA)
53%



122 étudiants à l'Université d'Angers, dont 43 inscrits dans l'E20 "accompagnement à la scolarité avec l'Afev"

LES BÉNÉVOLES

▶ Notre mission auprès des bénévoles

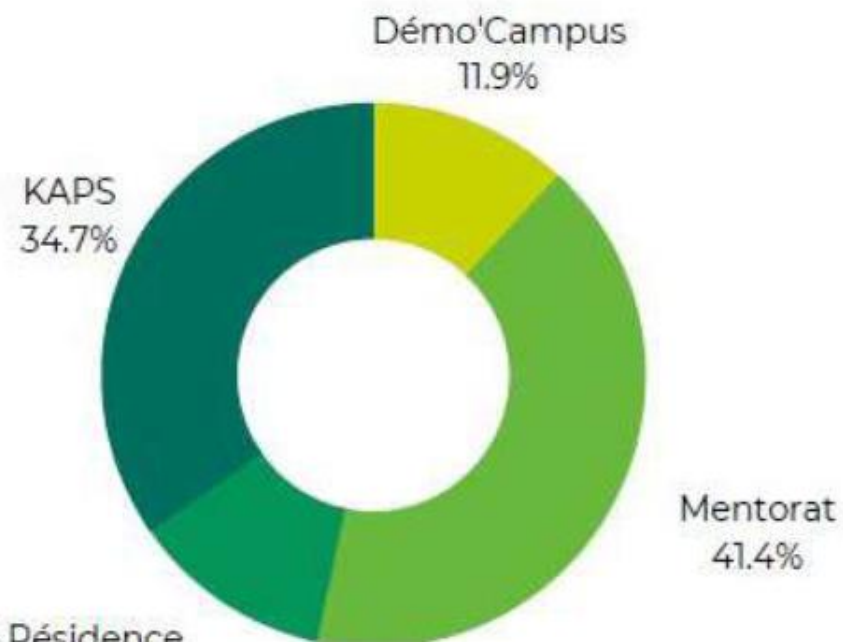
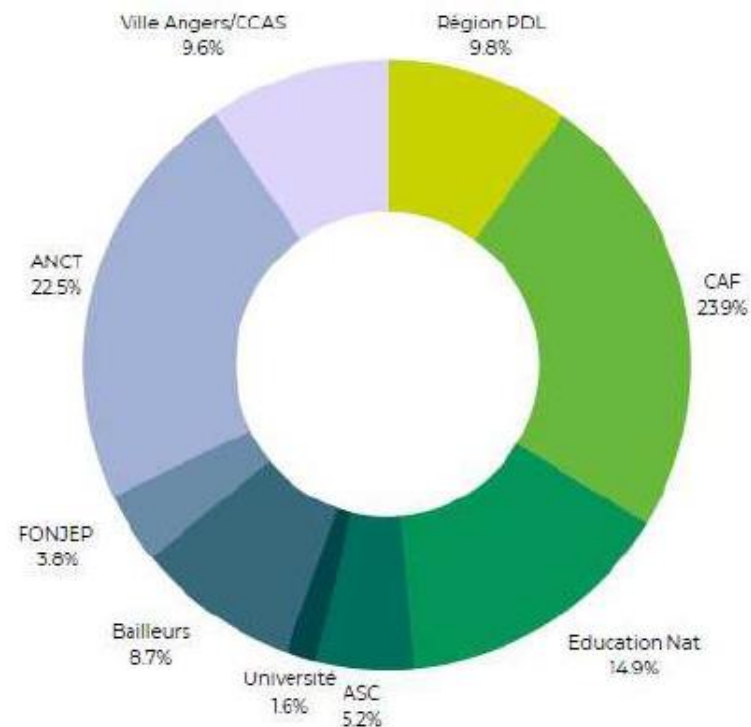
1. **Les accompagner, les former et les suivre** tout au long de l'année,
2. **Réaliser l'ingénierie de projet** nécessaire pour que leur engagement soit utile dans les quartiers populaires.
3. Pour ceux inscrits dans l'E2O, **évaluer leur engagement en collaboration avec l'Université d'Angers**
4. Leur proposer des **soirées thématiques** (conviviales, débats, intervenants ...) **pour développer leur réseau sur Angers et favoriser l'intégration** des nouveaux arrivants sur le territoire.

LES FINANCEMENTS

Pour information, **il n'y a pas de cotisation d'adhésion** (gratuité) pour le public bénéficiaire des actions de l'AFEV, ni pour ses adhérents (ses bénévoles).

Le bilan financier de l'AFEV Angers est à l'équilibre et s'élève à 210 980 €

Les actions de l'AFEV existent grâce **au soutien de ses partenaires financiers publics** sur la période 01/09/2021 au 31/08/2022.





afev**
CRÉATEUR DE LIENS SOLIDAIRES



afev.org

MERCI



4. Enseignements et conventions

- 4-1 Validation des dispositifs VAE pour les doctorants – **VOTE**
- 4-2 Offre de formation – Maquettes – ESTHUA – **VOTES**
- 4-3 Création du DIU « Réadaptation motrice intensive de l'enfant » – **VOTE**
- 4-4 Création du DIU « Maintien dans l'emploi » – **VOTE**
- 4-5 Création du DU « Colposcopie et pathologie cervico-vaginale » – **VOTE**
- 4-6 Modification du DIU « Imagerie digestive – Niveau 1 » – **VOTE**
- 4-7 Modification de l'attestation universitaire « Toxicologie » – **VOTE**
- 4-8 Modification des MCC – **VOTES**
- 4-9 Conventions – **VOTES**

4-1 Validation des dispositifs VAE pour les doctorants – INFORMATION

Lydie Bouvier présente la validation des dispositifs VAE pour les doctorants.

POUR INFORMATION

Sommaire

- Présentation de la VAE
- Etapes de la procédure VAE
- Tarification et financement

Présentation de la VAE

❖ Contexte:

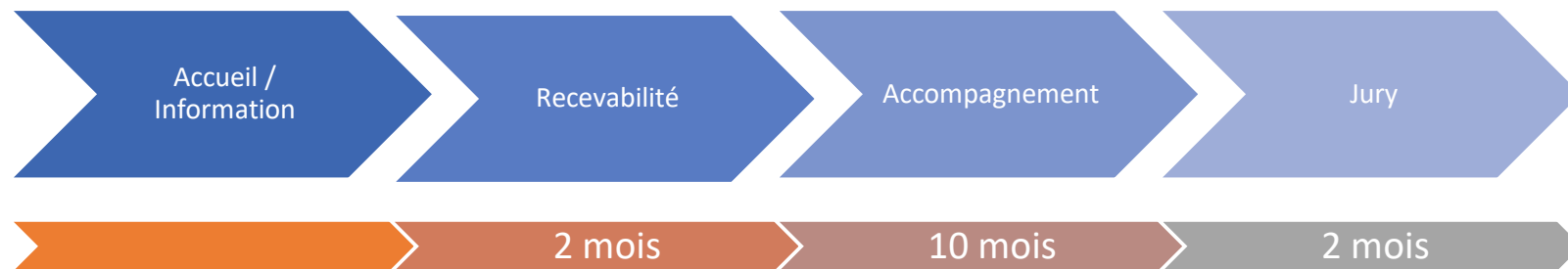
- Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
- Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, qui a créé la V.A.E., permet aux universités et aux autres établissements d'enseignement supérieur de délivrer leurs diplômes ou leurs titres par une autre voie que celle de la formation ou l'apprentissage.

➔ **A ce titre le doctorat est accessible par le biais de la VAE.**

Présentation de la VAE

❖ Cadre général mis en place à l'UA

- Pilotage de la VAE par le SCAFOP, Service Commun de l'Alternance et de la Formation Professionnelle (administratif et financier)
- Traitement des demandes par le pôle CIPVA (Conseil Ingénierie de Parcours et Validation d'acquis)
- Les différentes phases de la procédure:



Présentation de la VAE

❖ Les spécificités de la VAE DOCTORAT

- **3 ans** d'activités professionnelles minimum, équivalent temps plein, dans le secteur de la recherche, de la valorisation de la recherche, en rapport avec le doctorat visé.
- Un double accompagnement: ingénieur-e conseil parcours du SCAFOP et un HDR
- Un-e référent VAE au sein du collège doctoral, garant de la méthodologie et présent-e à tous les jurys : VP recherche
- Un jury qui **répond à l'arrêté de délivrance du Doctorat et aux spécificités de la VAE**

Les étapes de la procédure

❖ Les spécificités par phase:

Recevabilité:
administrative,
pédagogique et
scientifique

- Livret 1 CERFA + grille autopositionnement + **rapport d'activités** de recherche et de productions scientifiques et techniques
- Etude par le pôle CIPVA, puis le conseil de l'école doctorale
- Recevabilité émise par le Président de l'UA
- Désignation du référent HDR UA

Les étapes de la procédure

❖ Les spécificités par phase:

Accompagnement
en présentiel et /
ou à distance

- Double accompagnement:
 - ✓ Ingénieur-e conseil VAE: Accompagnement à la valorisation du parcours professionnel (8H)
 - ✓ Référent HDR: Accompagnement à la valorisation des travaux de recherche (16H)
- Préparation à la soutenance

Objectifs du double accompagnement:

- Rendre compte d'une activité riche et cohérente de chercheur
- Rigueur de la démarche intellectuelle, de l'approche scientifique
- Qualité des travaux produits
- Gestion de projet de recherche (méthodologie et outils)
- Clarté de présentation du travail scientifique
- Réflexion et perspectives envisagées
- Choix des publications.

Les étapes de la procédure

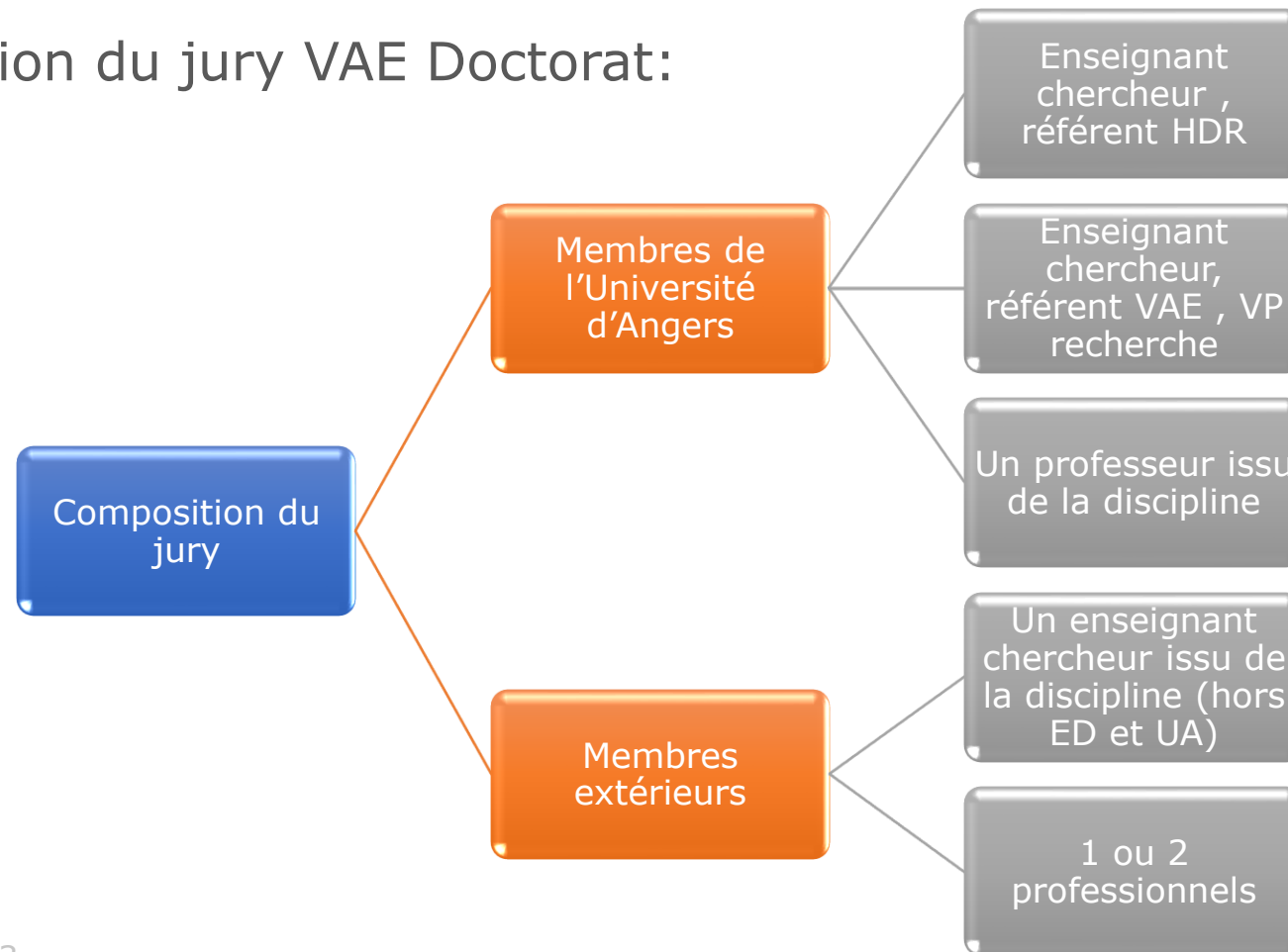
❖ Les spécificités par phase:

Jury

- Le jury s'appuie sur l'arrêté doctoral et les spécificités VAE
- Soutenance publique sauf cas dérogatoire
- Durée du jury: entre 3 et 4 heures
- Evaluation: La maîtrise du sujet de recherche ainsi que la capacité à dérouler une stratégie de recherche scientifique, à la mettre en œuvre et en exploiter les résultats doivent être démontrées par le candidat dans le cadre d'une VAE doctorale.

Les étapes de la procédure

❖ La composition du jury VAE Doctorat:



Les étapes de la procédure

❖ Délibération: 3 résultats possibles

Validation totale

- Edition du diplôme
- Archivage de la thèse électronique (sans la partie personnelle)
- Remise du diplôme

Validation partielle

- Validation d'une partie du diplôme acquise définitivement (1 ou plusieurs blocs de compétences).
- Proposition d'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme (préconisations).

Refus de validation

Tarification et financement

❖ Tarification: 4000 € droits universitaires inclus

❖ Financement:

- ✓ Compte personnel de formation (CPF)
- ✓ Plan de développement de compétences de l'entreprise
- ✓ Individuel
- ✓ Pôle emploi, Conseil régional,
- ✓ Transition Pro
- ✓

POUR VOTE

4-2 Offre de formation – Maquettes – ESTHUA – VOTES

ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité	
Niveau	Intitulé
Licence	« Tourisme », parcours « <i>Entreprendre dans le tourisme littoral</i> »
Master	« Direction de projets ou établissements culturels », parcours « <i>Territoires, attractivités et création</i> »
Master	« Management sectoriel », parcours « <i>Gastronomie et vin</i> »

POUR VOTES

4-3 Création du DIU « Réadaptation motrice intensive de l'enfant » – VOTE

Ce DIU est réalisé en collaboration avec les Universités de Brest et de Lyon et a pour objectifs de :

- Favoriser le déploiement national de programmes de thérapies motrices intensives ciblant l'activité chez l'enfant en suivant un cahier des charges fondé sur les preuves scientifiques disponibles,
- Permettre le développement d'une culture et de pratiques autour des thérapies basées sur les principes d'apprentissage moteur et ciblant les limitations d'activité et les restrictions de participation chez l'enfant.

Durée totale de la formation : 91 heures d'enseignements et 300 heures de stage.

4-4 Création du DIU « Maintien dans l'emploi » – VOTE

Ce DIU est réalisé en collaboration avec l'Université de Lille et de Lyon 1 et permet une formation sur le maintien dans l'emploi malgré des problèmes de santé limitant les capacités.

Durée totale de la formation : 100 heures.

POUR VOTE

4-5 Création du DU « Colposcopie et pathologie cervico-vaginale » – **VOTE**

La formation forme les internes, chefs de cliniques et gynécologues souhaitant parfaire leurs connaissances en colposcopie, qui permet de réduire considérablement l'impact du cancer du col de l'utérus.

Durée totale de la formation : 35 heures.

POUR VOTE

4-6 Modification du DIU « Imagerie digestive – Niveau 1 » – **VOTE**

L'évolution de la formation des internes avec la maquette divisée en 3 phases (socle, approfondissement, consolidation) nécessite une adaptation du DIU pour mieux intégrer l'enseignement initial et la formation continue.

POUR VOTE

4-7 Modification des attestations universitaires « Toxicologie » – VOTE

Les AU se nomment désormais « Urgence toxicologique niveau 1 » et « Urgence toxicologique niveau 2 ».

POUR VOTE

4-8 Modification des MCC – VOTES

Il est demandé aux membres de la CFVU de se prononcer sur les modalités de contrôle des connaissances des diplômes suivantes :

CelFe

- Diplôme d'Université d'Études Françaises (DUEF)
- Diplôme d'Université Passerelle – Étudiants en exil (DUP)

4-8 Modification des MCC – VOTES

Faculté Droit, Économie, Gestion	
LP	Métiers du notariat
M2	Droit public, <i>parcours Droit des interventions publiques</i>

4-8 Modification des MCC – VOTES

IAE			
M1	Management et commerce international	M1	Marketing Vente
M2	Management et Commerce International, parcours Management international des ressources humaines	M2	Marketing Vente, parcours Marketing Digital
M2	Management et administration des entreprises, parcours Ingénieur-Manager	M2	Marketing Vente, parcours Chef de produit responsable
M2	Marketing Vente, parcours Pricing et Revenue Management	M2	Management et Administration des Entreprises , parcours Entreprise
M2	Management et administration des entreprises, parcours Santé	M2	Gestion des Ressources Humaines, parcours Ressources Humaines et Organisations Innovantes
M2	Management et Commerce International, parcours Management international et marketing	M1-M2	Comptabilité, Contrôle, Audit

4-8 Modification des MCC – VOTES

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines			
LP	Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et culturelle	L3	Sciences sociales, parcours animation sociale, éducative, culturelle et de loisirs
L1-L2	Langues vivantes	L	Histoire – Angers
L	Géographie	L	Histoire – Cholet
L	Psychologie	L	Lettres

4-8 Modification des MCC – VOTES

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines	
M1	Métiers du livre et de l'édition , <i>parcours Édition, édition multimédia, rédaction professionnelle</i>
M	GEAD , <i>parcours Environnement, Territoires en transition, Aménagement, Participation</i>
M	Intervention et développement social
M	LEA , <i>parcours Négociateur trilingue en commerce international</i>
M	Arts, lettres et civilisations , <i>parcours Littératures, Langues, Patrimoines et Civilisation</i>
M	Psychologie de l'Éducation et de la Formation , <i>parcours Orientation tout au long de la vie</i>
M	Traduction littéraire et générale

4-8 Modification des MCC – VOTES

ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité	
L3	Arts, parcours Restauration, Hôtellerie, Art de Recevoir
L3	Tourisme, parcours Tourism and Leisure
L3	Tourisme, parcours Tourisme et Loisirs – Île Maurice
L3	Tourisme, parcours Tourisme et Nautisme
L	Arts, parcours Culture et patrimoines

4-8 Modification des MCC – VOTES

ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité	
M1-M2	Management sectoriel, <i>parcours Evènementiel</i>
M1-M2	Management sectoriel, <i>parcours Hôtellerie</i>
M1-M2	Management sectoriel, <i>parcours International Hospitality Management</i>
M1-M2	Management sectoriel, <i>parcours Restauration</i>
M1-M2	Direction de projets, <i>parcours Luxe et arts de la France</i>
M1-M2	Direction de projets, <i>parcours Médiation culturelle et communication</i>
M1-M2	Direction de projets, <i>parcours Patrimoine et tourisme</i>

4-8 Modification des MCC – VOTES

Faculté des Sciences			
LP	Métiers de l'informatique – application web	M2	Informatique , <i>parcours Intelligence artificielle</i>
L2-L3	Informatique	M2	Mathématiques et applications , <i>parcours Data Science</i>
M1	Biodiversité, Ecologie, Environnement <i>Parcours Gestion de la biodiversité dans les socio-écosystèmes</i> <i>Parcours Mer, anthropisation, diagnostic</i>	M2	Biologie Santé <i>Parcours ICAT</i> <i>Parcours NCM</i>
M1	Data Science	M2	Photonique signal imagerie
M1	Mathématiques et applications , <i>parcours Mathématiques fondamentales et appliquées</i>	M1-M2	Chimie , <i>parcours Sciences et ingénierie de l'environnement</i>
M1	Toxicologie, Ecotoxicologie , <i>parcours Toxicologie humaine et environnementale</i>	M2	Informatique , <i>parcours Conception et développement</i>



4-9 Conventions

Convention Faculté LLSH - URIOPSS – **VOTE**

L'Université d'Angers, (Faculté LLSH), renouvelle son partenariat avec l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux des Pays de la Loire.

Cette convention concerne la formation suivante :

- **Master mention « Intervention et développement social ».**

POUR VOTE

Prochaines CFVU

➤ **Lundi 10 juillet 2023 à 14h30**